

DECLARATION DE YAMOUSSOUKRO SUR LE TRAFIC DES ENFANTS  
EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

**Nous,**

- Ministre la Famille, de la Femme et de l'Enfant de la Côte d'Ivoire,
- Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité du Bénin,
- Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale du Burkina Faso,
- Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille du Mali,
- Délégués représentants les Etats de l'Afrique de l'ouest et du Centre,
- Représentants des organisations internationales de l'OIPC/Interpol, de l'UNICEF, du BIT/IPEC, de l'OIM, de l'OCDP/PNUCID,
- Représentants de la Coopération Bilatérale Allemande, Française et Italienne,
- Représentants de la société civile et des ONG,

réunis à Yamoussoukro du 8 au 10 janvier 2002, dans le cadre de la première réunion spécialisée sur le « trafic des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre », placée sous le haut patronage et la présence effective de **Son Excellence Monsieur Laurent GBAGBO, Président de la République de Côte d'Ivoire**, et organisée conjointement par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et l'Organisation Internationale de Police Criminelle/INTERPOL ;

- Conscients que l'émergence et le développement du phénomène du trafic et de l'exploitation des enfants sous toutes ses formes et à quelque fin que ce soit, constituent une nouvelle forme de criminalité,
- Conscients des graves traumatismes affectant les enfants victimes de trafic et leurs familles

- Conscients que de nombreux Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont une législation insuffisante et inadaptée en matière de protection spécifique des enfants contre le trafic et ses conséquences,
- Conscients que le phénomène du trafic des enfants résulte essentiellement de l'état de pauvreté des populations,
- Préoccupés par l'exploitation, les abus et le traitement parfois inhumain de tous les enfants victimes de trafic dans leurs pays respectifs,
- Préoccupés par la non ratification et la lenteur dans la mise en œuvre par certains pays, des instruments régionaux et internationaux en faveur de la protection des droits des enfants notamment les Conventions N° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination,
- Convaincus de la nécessité de formation du personnel des forces de sécurité, du personnel judiciaire et de tous les intervenants dans le domaine de la protection des enfants,
- Convaincus que les enfants sont les bâtisseurs des nations de demain et porteurs des espérances du futur,
- Reconnaisant l'importance du rôle et de la place que joue l'OIPC-INTERPOL dans la lutte contre la criminalité transnationale en général et le trafic des enfants en particulier,
- Reconnaisant l'importance du rôle et de la place des ONG dans la protection, la prise en charge et la réhabilitation des enfants victimes de trafic,
- Constatant l'urgence de l'adoption d'initiatives régionales pour le bien-être des enfants,

1. Nous engageons à instaurer des campagnes synchronisées afin de sensibiliser l'opinion publique sur les risques encourus par les enfants,
2. Nous engageons à établir des programmes de réhabilitation et d'éducation visant à favoriser la réintégration des enfants dans leur communauté,
3. Convenons d'adopter, d'adapter et d'harmoniser les législations nationales existantes en matière de lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants,
4. Nous engageons à œuvrer pour la ratification diligente des instruments internationaux en faveur des enfants,
5. Demandons à tous les Etats de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre et au respect de ces instruments,
6. Invitons les Gouvernements et les partenaires au développement à intégrer dans les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté, le volet relatif à la protection et à la promotion des droits de l'enfant,
7. Suggérons l'institution dans les Etats, d'un document officiel de voyage permettant la libre circulation des enfants,
8. Convenons d'intégrer ou de renforcer les programmes de formation du personnel des forces de sécurité, du personnel judiciaire et de tous les intervenants dans la protection des enfants et la promotion de leurs droits,
9. Encourageons les Etats à se doter d'une banque nationale de données criminelles désagrégées en matière de trafic et d'exploitation des enfants avec l'appui des organisations spécialisées dans le domaine notamment : l'OIPC/INTERPOL, l'UNICEF, l'OIM, le BIT/IPEC, l'OCDP/PNUCID

10. Nous engageons à favoriser les échanges d'informations et de renseignements criminels en matière de trafic et d'exploitation des enfants, entre les services nationaux et internationaux chargés de la répression et de l'application des lois,
11. Nous engageons à collaborer plus étroitement avec la société civile, les ONG et tous les acteurs oeuvrant pour la protection et plus spécialement la réhabilitation des enfants victimes de trafic, par des procédures rapides de rapatriement et par des appuis substantiels,
12. Convenons de la nécessité de signature d'un accord sous régional impliquant tous les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre en matière de lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants,
13. Convenons de la nécessité de créer dans chaque Etat des comités de lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants,
14. Convenons d'instituer une réunion tournante des ministres tous les deux ans sur le trafic et l'exploitation des enfants, avec une réunion préparatoire des experts dans le pays organisateur,
15. Confions au pays d'accueil de la prochaine réunion et à l'OIPC/INTERPOL, l'initiative et l'organisation desdites réunions en collaboration avec l'UNICEF, l'OIM, et le BIT/IPEC,
16. Invitons la communauté internationale à aider les Etats, la société civile et les ONG nationales pour la mise en œuvre de ces recommandations.

Fait à Yamoussoukro, le 10 janvier 2002

**LA REUNION**

1<sup>ère</sup> Réunion Spécialisée sur le Trafic des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre,  
du 8 au 10 janvier 2002 à Yamoussoukro - Côte d'Ivoire

---

RECOMMANDATION SUR « LE PROJET D'ACCORD DE COOPERATION  
RELATIF AU RAPATRIEMENT DES ENFANTS VICTIMES DU TRAFIC EN  
AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE »

S'agissant du PROJET D'ACCORD DE COOPERATION RELATIF AU RAPATRIEMENT DES ENFANTS VICTIMES DU TRAFIC EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE » initié par le Gouvernement Gabonais, les ministres et délégués représentants des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, des organisations internationales, et des ONG, réunis à Yamoussoukro du 8 au 10 janvier 2002, dans le cadre de la « **première réunion spécialisée sur le trafic des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre** », organisée conjointement par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et l'OIPC/INTERPOL,

1. se félicitent de l'initiative du Gouvernement Gabonais,
2. invitent les Etats de l'Afrique de l'ouest et du Centre, à faire parvenir aux autorités Gabonaises leurs observations sur le PROJET D'ACCORD DE COOPERATION RELATIF AU RAPATRIEMENT DES ENFANTS VICTIMES DU TRAFIC EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE,
3. suggèrent la tenue au Gabon d'une réunion technique d'experts pour finaliser le projet,
4. invitent la communauté internationale à soutenir cette initiative.

Fait à Yamoussoukro, le 10 janvier 2002.

LA REUNION

### Liste des membres de l'atelier N°4

Noms et Prénoms	Institutions et PAYS
1. Mme Claire Houngan Ayémonna	Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité - Bénin
2. Mohamed Attaher Maiga	Directeur National de la Promotion de l'Enfant et de la Famille - Mali
3. Mme Cissé Savané	Chef de Cabinet - Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale - Côte d'Ivoire
4. Victor Oué	Conseiller technique - Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales- Côte d'Ivoire
5. Louis Nissé Nou	Directeur de la Protection Sociale et de la Sécurisation des Revenus- Côte d'Ivoire
6. Me Koffi Kouakou	Comité National de Lutte contre le Trafic des Enfants - Côte d'Ivoire
7. Jean Baptiste Zoungrana	Directeur de la Protection de l'Enfant et de l'Adolescent- Burkina Faso
8. Amadou Yoro N'Diaye	Directeur de Cabinet du Ministre de la Famille et de la Petite Enfance- Sénégal
9. Koné Kipeya Brahima	Sous Directeur de l'Education et de la Formation - Ministère de la Famille, de la Femme, et de l'Enfant - Côte d'Ivoire
10. Bekallé Akwé Henri	Ambassadeur du Gabon en Côte d'Ivoire
11. Général Lorougnon J.P.	Conseiller Sécurité -Président de la République- Côte d'Ivoire
12. N'zi Koffi	Conseiller Technique de la Ministre de la Famille, de la Femme, et de l'Enfant - Côte d'Ivoire
13. Abdoullah Hetoutou	Mauritanie- SECF
14. Mme Suzanne Aho	Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant- Togo

**Présidente du Groupe** : Madame la Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité du Bénin

**Rapporteurs** : - Mohamed Attaher Maiga  
- Koné Kipeya Brahima